

L'EPSM de la Vallée de l'Arve définit dix axes de travail dans le cadre de son projet 2017-2021

Publié le 04/08/17 - 15h23 - HOSPIMEDIA

L'établissement public de santé mentale (EPSM) de la Vallée de l'Arve, basé à La-Roches-sur-Foron (Haute-Savoie), se dote d'un nouveau projet d'établissement pour la période 2017-2021, annonce-t-il par communiqué du 25 juillet. Ce projet, rédigé avec le Centre national des études hospitalières (CNEH), vise à "*consolider l'ancrage territorial de l'EPSM, seul établissement public du département exclusivement dédié aux pathologies liées à la santé mentale*".

Le document, qui s'articule autour du projet médical et de prise en charge des patients, est structuré en sept volets, dont certains sont décrits comme "*novateurs*". "*C'est le cas du projet managérial, du projet culture et animation et particulièrement du projet des usagers*", illustre l'EPSM. Il a ainsi souhaité donner une place "*prépondérante*" aux représentants des usagers dans le but d'améliorer la prise en charge globale et le parcours coordonné des patients accueillis. Ce projet ambitionne plus largement de relever les défis des années à venir : forte augmentation de la démographie en Haute-Savoie, diminution des ressources médico-soignantes dans un contexte franco-suisse fragilisant (lire notre article), insuffisance de places dans les structures d'aval, précarisation de la population accueillie, impact des dispositions réglementaires concernant les groupements hospitaliers de territoire (GHT) et les communautés psychiatriques de territoires (CPT), accroissement du poids de l'extra-hospitalier, volonté de diminuer le volume des hospitalisations sous contrainte et stagnation des dotations annuelles de financement (DAF).

Dix axes de travail ont été mis au jour. Trois s'inscrivent dans l'objectif de proposer "*une offre cohérente, harmonisée et lisible*" pour la psychiatrie infanto-juvénile. Un travail sera donc fait sur l'harmonisation et l'amélioration de l'accueil dans les centres médico-psychologiques infantiles (CMPI) et la mise en place d'un cadre institutionnel à la psychiatrie de liaison pour une harmonisation des pratiques et le renforcement des partenariats et coopérations. L'EPSM souhaite en outre instaurer une véritable "*culture de l'évaluation*" en son sein. Concernant la psychiatrie adulte, il s'agit d'apporter une réponse "*pérenne à la saturation des unités d'admission intra-hospitalière*". Sept axes de travail sont établis en ce sens. L'EPSM souhaite notamment consolider les organisations intra-hospitalières mises en place lors du précédent projet, repréciser le projet médico-soignant des unités intersectorielles, renforcer les centres médico-psychologiques (CMP) dans leur rôle de pivot du dispositif sectoriel, mettre en œuvre une politique du pôle de psychiatrie générale en matière de partenariat avec le secteur médico-social, etc.

L'EPSM souhaite, au travers de ce travail, donner "*la possibilité aux patients de co-construire leur projet de soins et de vie, respectant leurs droits et mettant en place des alternatives durables à l'hospitalisation complète*", conclut-il.

Clémence Nayrac

[Ecrire à l'auteur - Twitter](#)